snetaa Bordeaux FO

Note aux S1 n°22

6 mars 2023

Edito : Participons à la mise à l'arrêt du pays à partir du 7 mars ! - CAPA Enseignants second degré, CPE et PsyEN - CCPA des AED et AESH - CSASD des Landes - CCPA des contractuels Enseignants, CPE et PsyEN - Conseil Syndical Académique - Brèves : Pétition Retraites, Qualification & reconversion, Aide aux grévistes adhérents, ASA & Covid.

Participons à la mise à l'arrêt du pays à partir du 7 mars !

Chers collègues,

Nous devons contribuer à faire reculer le gouvernement sur cette réforme des retraites qui va nous obliger à travailler deux années de plus et qui va ouvrir la porte vers la disparition des régimes spéciaux... Cela signifie la disparition des 75% et du calcul sur les 6 derniers mois de salaire... Nous aurons donc une diminution du montant de notre pension variant entre 5 et 40% selon les carrières. La mise à l'arrêt du pays dès le 7 mars est donc impérative... Et elle se précise. En effet, la totalité des syndicats de la SNCF, de la RATP et de la collecte des déchets appelle à la grève reconductible à partir du 7 mars. Dans de nombreux autres secteurs (Energie, Chimie, Transports, Ports et Docks, etc.) les syndicats représentatifs appellent aussi à la grève reconductible à partir du 7 mars. Dans un communiqué, les organisations de jeunesse, étudiants et lycéens, appellent, à l'instar de l'intersyndicale, la jeunesse à se mobiliser, à durcir le mouvement [...] pour faire comprendre au gouvernement que nous refusons son projet de réforme des retraites.

Réuni le jeudi 2 mars 2023 au LP Frédéric Estève à Mont-de-Marsan, le conseil syndical académique du SNETAA-FO de l'académie de Bordeaux a appelé l'ensemble des personnels de la voie Pro (PLP, CPE, Documentalistes, AESH, AED, etc..) à participer à la mobilisation, aux réunions et aux assemblées générales afin d'organiser à partir du 7 mars des « établissements vides » dans les LP, SEP, EREA et SEGPA (lire l'appel).

Tous ensemble, nous allons y arriver ! Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

Pour venir manifester à Bordeaux les 7 & 8 mars, n'hésitez pas **à profiter des bus FO** au départ d'Arcachon, Blaye, Langon, Lesparre et Libourne.
Ces bus sont **gratuits pour tous !** Mais l'inscription est obligatoire : **Cliquez ici**.

Voir sur le site Internet les horaires et lieux pour toute l'académie.

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

CAPA Enseignants second degré, CPE et PsyEN

Installation - Lundi 27 février

Près de trois mois après les résultats des dernières élections professionnelles, l'autorité académique a enfin réussi à convoquer les élus des personnels afin d'installer la CAPA des enseignants du second degré, CPE & PsyEN. **Notre déclaration liminaire** est en ligne sur notre site Internet. Cette CAPA a été présidée par le DRRH de l'académie.

Vous l'aurez compris, la CAPA par corps n'existe plus. Désormais, la CAPA du second degré regroupe les certifiés, les PLP, les PEPS, les CPE, les PsyEN et les agrégés. Pour la FNEC FP-FO, ce sont donc des militants du SNETAA-FO et du SNFOLC qui défendent les dossiers des tous les adhérents FO. A noter que toutes les organisations présentes, sauf la CGT, ont fait une déclaration liminaire. A l'ordre du jour de cette CAPA, pour l'essentiel, il s'agissait de valider un Règlement Intérieur.

Recours appréciation finale Rectrice - Rendez-vous de carrière 2021-2022 - Vendredi 3 mars

Présidée par le DRRH de l'académie, cette commission étant paritaire, alors des représentants de l'administration siègent en face des représentants des personnels. Etaient donc présents aux côtés du DRRH, la Directrice de la DPE, des chefs d'établissements, des IA-IPR et des IEN.

Notre déclaration liminaire est en ligne sur notre site Internet.

Notre organisation a rappelé une nouvelle fois son opposition à la loi de Transformation de la Fonction Publique et réclamé son abrogation ainsi que le rétablissement de toutes les instances représentatives. Nous avons aussi répété notre ferme opposition depuis le début au protocole PPCR, générateur d'injustices et d'incompréhension chez les collègues.

L'un des problèmes majeurs posés par le protocole PPCR est la pérennité de l'avis final porté à l'issu du dernier rendez-vous de carrière. Notre organisation le rappelle toujours et lors de cette CAPA, le DRRH a expliqué que l'académie de Bordeaux avait fait remonter ce problème au ministère mais n'avait reçu aucune réponse.

Pour rappel, lors d'un groupe de travail ministériel sur la rémunération, notre fédération a demandé à ce que les collègues qui ne seraient pas satisfaits de leur avis final pour l'accès à la hors classe après le dernier rendez-vous de carrière puissent être réévalués s'ils en faisaient la demande. Le ministère n'a pas répondu mais une autre organisation syndicale a rétorqué que cela allait à l'encontre du protocole !

À l'issue de la CAPA, certains collègues ont vu leur avis final modifié, mais seule une minorité est concernée. L'administration étant obligée de pratiquer la politique des quotas, elle savait avant que ne se tienne cette commission, quelle était sa marge de manœuvre.

Chez les PLP, seulement 7 collègues avaient fait l'effort d'aller au bout de leur recours... Nous les en remercions, car c'est grâce à eux que nous pouvons porter les revendications en CAPA. Nous avons d'ailleurs précisé au DRRH que malgré le faible nombre de recours, de plus en plus de collègues étaient désormais mécontents et démotivés.

Parmi les collègues PLP, 1 était à l'échelon 8 et 6 à l'échelon 9. Pour ce dernier échelon, 4 collègues ayant 10 items sur 11 avec un avis « excellent », n'avaient obtenu qu'une appréciation finale « très satisfaisant »... Nous avons réussi à obtenir que 2 de ces 4 collègues obtiennent finalement un avis rectrice « excellent »... Et le DRRH nous a précisé que les quotas avaient été dépassés...

Malgré nos protestations au vu de certains dossiers de collègues impliqués sur tous les fronts, l'administration a répété qu'un avis final « très satisfaisant » était déjà très bien. Notre réponse a été que de nombreux collègues ne comprenaient pas le manque de reconnaissance de l'institution et que cela les conduisait à une démotivation croissante. L'administration n'a pas répondu sur ce point.

Nous avons pu faire modifier certaines appréciations de personnels d'encadrement qui mentionnaient des éléments qui n'auraient pas dû être inscrits dans l'évaluation... Comme par exemple un engagement syndical qui pouvait parfois apparaître comme problématique... La loi interdit ce genre de remarque... C'est inquiétant de constater que des personnels d'encadrement connaissent aussi mal le statut de fonctionnaire...

Malgré la vive opposition de notre organisation au protocole PPCR, nous rappelons que nous continuerons de porter la voix de tous les collègues adhérents qui formuleraient un recours contre leur avis final. Si vous êtes éligibles à un rendez-vous de carrière cette année et qu'à l'issue de la campagne votre avis final (porté à la rentrée prochaine) ne vous semble pas cohérent avec la réalité, alors nous vous invitons à formuler un recours et nous défendrons votre dossier.

Florence Texier, Delphine Paillé & Eric Mouchet

CCPA des AED et AESH (Jeudi 2 mars)

La nouvelle Commission Consultative Paritaire Académique des AED & AESH a elle aussi été installée la semaine passée... le jeudi 2 mars 2023. Pour cette CCPA également, seule notre organisation a fait **une déclaration** liminaire. Vous la trouverez en ligne sur notre site Internet. Cette CCPA a été présidée par le DRRH de l'académie.

Pour rappel, suite aux élections professionnelles de décembre dernier, notre organisation est majoritaire chez les AED & AESH. Cela nous permet de porter avec force les revendications de nos collègues. Nous avons demandé notamment que les CCPA puissent être convoquées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des AESH et des AED, comme par exemple le refus d'un congé, d'une demande de rupture conventionnelle, de cumul d'emploi, d'un temps partiel... et pas seulement pour traiter de licenciements et de sanctions disciplinaires.

Quelques infos :

- **Primes REP/REP+ :** Problème avec le logiciel de compta pour saisir le codage correspondant. A ce jour, pas de date de régularisation ;
- **CDIsation des AED :** Après 6 ans de contrat, c'est par une simple demande auprès du chef d'établissement que les collègues peuvent signer un CDI dans l'établissement où ils exercent ou dans l'établissement de leur choix ;

- **Formation professionnelle :** Bientôt une avancée en la matière pour les AESH. En effet, la DPE prépare des formulaires pour les demandes de Congé de Formation Professionnelle. Pas de date arrêtée. Nous vous tiendrons au courant dès que la campagne ouvrira.
- **Formation des AED :** La DPE privilégie la Formation des CPE qui à leur tour seront en charge d'accompagner mieux leurs équipes en vie scolaire. Pour l'autorité académique, un AED qui souhaiterait être CDIsé, et donc rester AED, manquerait d'ambition. Ils souhaiteraient que plus de personnes candidatent pour passer le concours interne de CPE malgré notamment la peur de devoir muter.

Un Plan Académique de Formation est en préparation pour l'an prochain. L'Administration nous a invités à **aller visiter le site de l'EAFC de l'académie de Bordeaux** qui propose un catalogue de formation. Il faut « liker » la formation souhaitée, ensuite, lorsque la formation sera disponible, il sera possible de faire acte de candidature... A noter que 4 dossiers de licenciement étaient à l'ordre du jour de cette CCPA.

Chrystele Gin

CSASD des Landes (03/03/2023)

Le Comité Social d'Administration Spécial Départemental des Landes, précédé par un groupe de travail la veille, s'est tenu ce vendredi 3 mars 2023 (**vous trouverez notre déclaration liminaire sur notre site internet**). Nous le savions depuis le CSA Académique du 18 janvier dernier, le DASEN des Landes avait pour mission de rendre 13 postes second degré dans le département sur les 21 de l'académie. Et bien rassurez-vous, elle a été remplie haut la main ! Toutefois, pas de zèle cette année alors que l'an passé il avait réussi un solde de +2 sur les +4 demandés par la rectrice... mention « peut mieux faire » donc !

Dans le détail, ce sont 20 postes en collège/lycée et 12 en LP/SEP/EREA/SEGPA qui sont supprimés contre, respectivement, 13 et 6 créations.

Bien entendu, certains de ces postes supprimés sont actuellement pourvus et 9 collègues vont subir une Mesure de Carte Scolaire, dont 5 sont des PLP ! PLP à qui la DSDEN a assuré que des postes étaient disponibles, dans leurs disciplines, en Gironde et dans les Pyrénées Atlantiques. Tout va bien alors puisqu'ils veulent bien y aller nous dit-on ! On serait bien tenté de dire oui... sauf quand on sait que des postes sont supprimés dans ces disciplines pour ces départements et qu'en plus - nous l'avons appris au DASEN - la bonification pour mesure de carte scolaire (1500 points) n'est valable que sur le département du poste supprimé... Ah, alors ce sera finalement peut-être non ! Ne soyons pas si négatif voyons, renseignements pris auprès des services de la DPE, le DASEN nous a indiqué que si certains de ces collègues n'obtenaient pas de poste au mouvement intra, ils pourraient être placés sur zone de remplacement... TZR... la panacée quoi !

A ces créations/suppressions, s'ajoutent les compléments de service « bienfaiteurs », les BMP 18h dont on peine à comprendre la cohérence, mais aussi les postes neutralisés servant à « garder » celui qui fait l'affaire ! Tout cela, bien entendu, a reçu la désapprobation unanime de toutes les organisations syndicales. Il y aura donc un nouveau CSASD 40 le vendredi 10 mars à 9h30...

Thierry Clamens

CCPA des contractuels Enseignants, CPE et PsyEN (Mardi 28 février)

La nouvelle Commission Consultative Paritaire Académique des contractuels Enseignants, CPE & PsyEN, a enfin été installée le mardi 28 février 2023. Seule notre organisation a fait **une déclaration** liminaire à cette CCPA. Vous la trouverez en ligne sur notre site Internet. A noter que cette CCPA a été présidée par le Secrétaire Général de l'académie...

Quelques réponses aux questions posées via notre déclaration ont été apportées par le Président :

- Les collègues qui sont CDIsés à temps partiel, peuvent faire une demande à la DPE pour tenter d'obtenir une modification définitive de leur contrat et ainsi bénéficier d'un CDI à temps plein. Bien évidemment, l'Administration affirme que sa réponse dépendra des besoins... Ce que nous contestons pour les situations où les collègues ont déjà eu un avenant à leur CDI afin de les employer sur un temps plein. Nous invitons les collègues concernés à se rapprocher du SNETAA-FO...
- Un groupe de travail national va être mis en place pour valoriser la rémunération des contractuels. Il y aura aussi ensuite une déclinaison académique...
- Les affectations des contractuels en CDI seront effectuées fin juillet. De même, des contractuels en CDD seront recrutés au 1er juillet afin de les former et de leur donner une affectation avant le mois d'août... L'objectif pour l'autorité académique est que tous les postes soient pourvus et que tous les collègues puissent faire leur pré-rentrée en étant déjà formés ;
- Les contractuels du second degré pourront enseigner dans le premier degré sous certaines conditions ;
- La titularisation des contractuels via les concours exceptionnels, concerne à ce jour uniquement le premier degré dans 3 académies. Le Secrétaire Général de l'académie n'a pas exclu la possibilité que ce concours concerne un jour aussi le second degré...

Abde-Razak Charifi

Conseil Syndical Académique - Mont-de-Marsan - jeudi 2 mars

Une cinquantaine de militants a participé à notre Conseil Académique au LP Frédéric Estève à Mont-de-Marsan le jeudi 2 mars 2023. Après avoir échangé sur la réforme des retraites et voté un appel à la reconduction de la grève à partir du 7 mars, nous avons abordé plusieurs thèmes : créations/suppressions de postes, les SEGPA, les conditions de travail, la réforme de la Voie Pro, l'inclusion systématique, etc.

Merci à Jean et à ses collègues pour l'accueil qui nous a été réservé.

Merci à Corinne d'avoir été présente pour le National.

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

Brèves

Pétition retraites :

La pétition de l'intersyndicale a passé le cap du million de signatures ! C'est énorme ! Mais il faut continuer à la faire signer :

https://chng.it/5KgGfKCMrT

Qualification & Reconversion :

Si vous êtes intéressés, vous avez **jusqu'au lundi 6 mars 2023** pour transmettre votre dossier aux services de la DRRH, après avis de votre chef d'établissement, via l'adresse suivante : rqh.sarh2@ac-bordeaux.fr. Pour avoir des explications plus détaillées, **voir la « Note aux S1 » du 30 janvier 2023.**

Aide aux grévistes adhérents :

Pour rappel, notre confédération a mis en place un « Fonds de solidarité de grève », sans jour de carence, mais pour pouvoir en bénéficier, il faut justifier d'au moins 3 jours de grève à partir du 19 janvier. Le montant de l'aide est de 30€ minimum par jour (ce montant peut être plus élevé suivant les départements, car les Unions Départementales FO peuvent décider d'ajouter une aide locale).

ASA & Covid :

Le gouvernement considère que l'épidémie à SARS-CoV2 connaît une évolution favorable, marquée par une faible circulation virale en France métropolitaine et en outre-mer, et un degré élevé de couverture vaccinale. C'est pourquoi à compter du 1er mars, les personnes vulnérables se verront appliquer le droit commun des congés pour raisons de santé. Si certains collègues se retrouvent en difficulté, alors ils ne doivent pas hésiter à contacter le SNETAA-FO.

Agenda

Mardi 7 mars
Communication des résultats définitifs de l'INTER

Jeudi 9 mars
CSA SD de la Gironde

Vendredi 10 mars
CSAD de repli des Landes

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr